



DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 42 / 2023
DU 18 AVRIL 2023**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MAYENNE (BDM)

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n°121 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président, notamment le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Vu l'arrêté n° 27 / 2021 en date du 10 mai 2021 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Considérant que l'adhésion à l'Association des amis de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne permet aux bibliothécaires de Laval Agglomération de bénéficier d'une proposition de formation de qualité et de proximité et de bénéficier d'une proposition diversifiée d'animations,

Qu'il convient de renouveler l'adhésion à cette association pour l'année 2023,

DÉCIDE

Article 1er

Le renouvellement de l'adhésion à l'association des Amis de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne (BDM), pour un montant annuel de 9 640 € TTC, est approuvé.

Article 2

Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

Article 4

Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services,

Signé : Fabrice Martinez